

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 30 mai 2023

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de **29**

Le Conseil Municipal de la Commune de CORMONTREUIL,
légalement convoqué le 23 mai 2023 par Monsieur Jean MARX, Maire,
s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie.

Etaient Présents :

Jean MARX, Maire
Valérie SACRÉ, Philippe CHÊNE, Michel NOËL, Michel DUMONT, Dominique MARCOUX, adjoints au Maire,
Dominique BERGER, Edith LAPIE, Dominique GODART, Christophe PRUDHOMME, Véronique BALTAZART, Valérie DUMOULIN, Sylvie RICHY, Cédric THIRY, Benjamin CHAUVEAUX, Aurélie ALVES ARAUJO, Aurélie AUBRY, Evelyne GEORGE, Valérie LOPPIN (à partir de 2023-4-6), Barbara ROMANIUK, conseillers municipaux,

Pouvoirs :

Marion DEMAY à Aurélie ALVES ARAUJO
Audrey GARDEBLED à Dominique GODART
Lionel CORDIER à Philippe CHÊNE
Guy BIGIN à Dominique BERGER
Sophie CHAMPY à Edith LAPIE
Clotilde MORVAN à Aurélie AUBRY
Sébastien DELVAL à Valérie LOPPIN

Absents : Patrick MÉCHERI, Jean-Louis RUMÉRIO

Secrétaire de séance :

Edith LAPIE

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h00

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2023
2. Tarifs des mini-camps – été 2023
3. Tarifs des accueils de loisirs – été 2023
4. Tarifs de l'ELJ – été 2023 et saison 2023-2024
5. Tarifs de la restauration scolaire 2023-2024
6. Tarifs des mercredis et des vacances scolaires 2023-2024
7. Convention d'objectifs 2022-2023 avec le Cormontreuil Tennis Club
8. Convention d'objectifs 2022-2023 avec la Maison des Jeunes et d'Education Populaire
9. Ressources Humaines – Règlement Intérieur
10. Tarifs des spectacles - Modification
11. Demande de subvention auprès de la région Grand Est – Création d'un pumtrack
12. Subvention à l'Ecole Centre – Sortie avec nuitées au Lac du Der
13. Convention tripartite relative à la participation financière de la Commune de Cormontreuil au montant du Titre Junior.

2023-4-1 – Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	25	24	-	1	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 1 abstention, et après en avoir délibéré, adopte le Procès-Verbal du 11 avril 2023.

2023-4-2 – Tarifs des mini-camps – été 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	25	25	-	-	-

Rapporteur : Michel NOEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, adopte les tarifs des 3 mini-camps de 4 jours chacun organisés au cours du mois d'août 2023 au camping Les Terres Rouges à Clérey (près de Troyes) de la façon suivante :

TARIF	Séjour
Habitant	100 €
Intermédiaire/entreprise*	150 €
Extérieur	237 €

2023-4-3 – Tarifs des accueils de loisirs – été 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	25	25	-	-	-

Rapporteur : Aurélie AUBRY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, vote les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans organisés par la Commune du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 1^{er} septembre 2023. Les tarifs de l'année 2022 sont inchangés :

TARIF ELM/ELP ÉTÉ 2023 (inscription à la semaine)	3 jours (16 au 18/08)	4 jours	5 jours	Pass 3 semaines (consécutives ou non)
Habitants Q ≤ 270	46,80 €	62,40 €	78 €	213,72 €
Habitants 271 ≤ Q ≤ 720	53,04 €	70,72 €	88,40 €	243,36 €
Habitants Q ≥ 721	56,16 €	74,88 €	93,60 €	258,18 €
Intermédiaire/Entreprise*	79,41 €	Seulement du 10 au 13/07 105,88 €	132,34 €	
Extérieur	106,08 €	Seulement du 10 au 13/07 141,44 €	176,80 €	

2023-4-4 – Tarifs de l'ELJ – été 2023 et saison 2023-2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	25	25	-	-	-

Rapporteur : Valérie DUMOULIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, vote les tarifs pour l'Espace Loisirs Jeunes, qui accueille les jeunes nés entre 2006 et 2011. Les tarifs de l'année 2022 sont inchangés :

TARIF (inscription à la semaine)	Habitants	Intermédiaire, Entreprise et extérieur parrainé	Extérieur
Tarif usager petites vacances	30 €	45 €	60 €
Tarif usager grandes vacances (ÉTÉ)	20 €	30 €	40 €
Supplément sorties concert ou parc d'attraction	20 €	30 €	40 €

Les semaines du 10 au 14 juillet et du 14 au 18 août seront proratisées respectivement sur 4 et 3 jours.

Lors des vacances d'été 2023, l'ELJ accueillera les jeunes nés entre 2006 et 2011.

Lors des petites vacances 2023-2024, l'ELJ accueillera les jeunes nés entre 2006 et 2011 à condition qu'ils aient moins de 18 ans.

2023-4-5 – Tarifs de la restauration scolaire 2023-2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	25	25	-	-	-

Rapporteur : Valérie SACRÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, vote les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2023-2024. Les tarifs de l'année scolaire 2022-2023 sont inchangés :

TARIFS À L'UNITÉ

Quotients	1 j hebdo
$Q \leq 270$	1,47 €
$271 \leq Q \leq 450$	2,54 €
$451 \leq Q \leq 585$	3,64 €
$586 \leq Q \leq 720$	4,84 €
$721 \leq Q \leq 900$	5,85 €
$901 \leq Q \leq 1080$	6,44 €
$Q \geq 1081$ et nouveaux extérieurs	6,69 €

TARIFS MENSUALISATION

Mensualisation sur 10 mois 95% du prix				
Quotients	4 j hebdo	3 j hebdo	2 j hebdo	1 j hebdo
Q ≤ 270	19,27 €	14,45 €	9,64 €	4,82 €
271 ≤ Q ≤ 450	33,30 €	24,97 €	16,65 €	8,32 €
451 ≤ Q ≤ 585	47,33 €	35,50 €	23,66 €	11,83 €
586 ≤ Q ≤ 720	62,80 €	47,10 €	31,40 €	15,70 €
721 ≤ Q ≤ 900	76,69 €	57,52 €	38,35 €	19,17 €
901 ≤ Q ≤ 1080	84,43 €	63,32 €	42,21 €	21,11 €
Q ≥ 1081 et nouveaux extérieurs	87,71 €	65,78 €	43,85 €	21,93 €

2023-4-6 – Tarifs des mercredis et des vacances scolaires 2023-2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	-	-	-

Rapporteur : Lionel CORDIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, vote les tarifs pour les mercredis et les vacances scolaires de l'année 2023-2024. Les tarifs de l'année scolaire 2022-2023 sont inchangés :

MERCREDIS

	½ journée	½ journée + repas	Journée	Mensualisation
Habitants Q ≤ 270	8,89 €	12,10 €	16,71 €	57,16 €
Habitants 271 ≤ Q ≤ 720	10,02 €	13,21 €	19,21 €	63,87 €
Habitants Q ≥ 721	10,58 €	13,78 €	20,46 €	68,02 €
Intermédiaire Q ≤ 270	13,34 €	18,15 €	25,07 €	83,37 €
Intermédiaire 271 ≤ Q ≤ 720	15,03 €	19,81 €	28,82 €	95,82 €
Intermédiaire Q ≥ 721	15,87 €	20,64 €	30,69 €	102,05 €
Extérieur	21,15 €	27,53 €	40,91 €	136,04 €

PETITES VACANCES

	Journée
Habitants Q ≤ 270	16,71 €
Habitants 271 ≤ Q ≤ 720	19,21 €
Habitants Q ≥ 721	20,46 €
Intermédiaire Q ≤ 270	25,07 €
Intermédiaire 271 ≤ Q ≤ 720	28,82 €
Intermédiaire Q ≥ 721	30,69 €
Extérieur	40,91 €

2023-4-7 – Convention d'objectifs 2022-2023 avec le Cormontreuil Tennis Club

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	-	-	-

Rapporteur : Aurélie ALVES ARAUJO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, formalise le partenariat entre la Commune et le Cormontreuil Tennis Club et la mise à disposition de moyens municipaux par l'intermédiaire d'une convention approuvée par son président fixant les objectifs, les termes financiers et les obligations mutuelles des parties.

2023-4-8 – Convention d'objectifs 2022-2023 avec la Maison des Jeunes et d'Education Populaire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	24	24	-	-	3

Rapporteur : Aurélie ALVES ARAUJO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, formalise le partenariat entre la Commune et la M.J.E.P. et la mise à disposition de moyens municipaux par l'intermédiaire d'une convention approuvée par son président fixant les objectifs, les termes financiers et les obligations mutuelles des parties.

2023-4-9 – Ressources Humaines – Règlement Intérieur

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	23	-	4	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions, et après en avoir délibéré, d'adopte, après avis favorable du Comité Social Territorial du 28 mars 2023, le règlement intérieur, qui a pour ambition de définir de manière claire et précise un certain nombre de règles applicables dans la collectivité. Au-delà de l'aspect réglementaire formel, le règlement intérieur constitue un véritable outil de management qui entretiendra le dialogue social. Il facilite l'intégration de nouveaux agents et renforce le positionnement de chacun, sur son poste de travail et vis-à-vis de ses collègues. Il est complété par le guide du fonctionnaire territorial (D2), document réglementaire. Il sera transmis à chaque agent en activité ainsi qu'à tous les nouveaux arrivants.

2023-4-10 – Tarifs des spectacles - Modification

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27		-	-

Rapporteur : Dominique MARCOUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, modifie les tarifs des spectacles de la façon suivante :

		Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
Catégorie A	Adultes	7 €	8 €
	12-18 ans	5 €	5 €
	Groupe de + 10	4 €	SUPPRESSION
	Moins de 12 ans	Gratuité	Gratuité
Catégorie B	Tarif Unique	5 €	5 €
Catégorie C – « Grand Spectacle »	Tarif Unique	12 €	12 €
Catégorie D « Exceptionnel »	Tarif Unique	15 €	20 €

2023-4-11 – Demande de subvention auprès de la région Grand Est – Création d'un pumtrack

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	23	4	-	-

Rapporteur : Aurélie ALVES ARAUJO

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 contre, et après en avoir délibéré, adopte le nouveau plan de financement du projet d'aménagement prévu sur le terrain du parc Moulin l'Abbesse, sollicite auprès de la région Grand Est une subvention qui pourra s'élever au maximum à hauteur de 50 % du coût du projet, ciblée sur la partie « Pumtrack » (159 680,00 €) et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

2023-4-12 – Subvention à l’Ecole Centre – Sortie avec nuitées au Lac du Der

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	23	4	-	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 contre, et après en avoir délibéré, fixe le montant de l’aide accordée à l’Ecole Centre dans le cadre de l’organisation d’un séjour du 27 au 31 mars 2023 pour une classe de CM1-CM2, à Giffaumont-Champaubert (Lac du Der). Le coût global du séjour est de 8 445,41 €. La commune apporte une aide globale de 2 500 € pour ce projet, décomposée de la façon suivante :

- Prise en charge du coût du transport : 900,00 €
- Prise en charge du salaire de l’animateur : 756,41 € (charges patronales comprises)
- Prise en charge de l’indemnité de l’enseignant : 350,00 €
- Versement à la coopérative scolaire : 493,59 €

Le reste à charge pour les familles est de 183,00 €

2023-4-13 – Convention tripartite relative à la participation financière de la Commune de Cormontreuil au montant du Titre Junior.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	27	27	-	-	-

Rapporteur : Aurélie ALVES ARAUJO

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, et après en avoir délibéré, confie l’instruction des dossiers de Titres Junior des collégiens et lycéens cormontreuillois à la Communauté Urbaine du Grand Reims à compter de la rentrée 2023-2024, précise que la commune de Cormontreuil continuera d’aider les collégiens et lycéens résidant à moins de 4 km de leur établissement scolaire par le biais d’un remboursement à la Société Mobilité Rémoise SAS et autorise M. le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean MARX déclare la séance close à **18h45**

Le Maire, Jean MARX	La secrétaire de séance, Edith LAPIE